

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SMED

Séance du 15 mars 2022
Présidence : Didier KHELFA

N° 2022-04

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 15 mars à 8h30 le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni à l'espace Marcel PAGNOL à Lançon-Provence.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Vice-Président expose :

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'assemblée délibérante doit, dans les deux mois précédents le vote du Budget Primitif, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront le Budget pour l'année 2022.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informé sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichés dans le Budget Primitif.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en précisent le contenu et prévoient qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ainsi, le Rapport sur les Orientations Budgétaires (en pièce jointe) a été transmis avec la convocation à l'ensemble des délégués. Les grandes orientations du budget 2022 ont été développées dans ce rapport.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président,

Le Comité syndical à l'unanimité :

Prend acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport ci-joint.

Adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,

Le Président,



Didier KHELFA